CERFA D'APPRENTISSAGE

1 - Faire signer le CERFA.

Vous pouvez signer et faire signer le document complété.

(Visa pour l'organisme de formation).

2 - Identifier l'OPCO compétent.

Vous connaissez l'OPCO compétent

Rendez-vous sur son site pour poursuivre la démarche.

Vous ne connaissez pas l'OPCO compétent

Rendez-vous sur le site "Quel est mon OPCO?" [https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/].

Votre OPCO pourra aussi vous aider à compléter le document et vous apporter les réponses aux questions que vous vous posez.

3 - Transmettrele dossier completà votre OPCO.

Au plus tard dans les 5 jours qui suivent le début d'exécution du contrat (voir en page 2 ce qui constitue un dossier complet).

Attention, un dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera directement renvoyé.

4 - Attendre la décision de l'OPCO concernant la conformité du contrat. Votre OPCO dispose de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision.

Contrat conforme

Si le contrat est conforme aux règles fixées aux articles D6224-1 [https://code.travail.gouv.fr/code-du-travail/d6224-1] et suivants et D6275-1 [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039789744] et suivants du code du travail, l'OPCO procède au dépôt du contrat auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle.

Contrat non conforme

Votre OPCO en charge du dépôt peut, soit refuser, soit vous demander la modification du ou des point(s) de non-conformité, et ce dans le délai prévu pour l'instruction.

Dossier complet

Le dossier complet comporte les pièces justificatives suivantes :

- La convention de formation ou, dans le cas d'un CFA d'entreprise, l'attestation pédagogique et financière ;
- Si le contrat prévoit une réduction ou un allongement de la durée, la **convention** d'aménagement de durée ;
- Si une mobilité est prévue dans la convention de formation initiale, la **convention de mobilité** européenne ou internationale.

Les pièces justificatives sont généralement fournies par l'organisme de formation.

5 ans

En tant qu'employeur, vous devez conserver l'original du CERFA signé par les parties pendant **5 ans à compter de sa conclusion** (contrats dont la date d'exécution est égale ou supérieure au 1er janvier 2023).

Vous devez également conserver les pièces justificatives correspondant aux informations contenues dans le CERFA pendant la durée du contrat d'apprentissage afin d'attester auprès des organisations compétentes du respect des déclarations figurant dans le contrat d'apprentissage.

Vous pouvez rappeler à votre apprenti(e) qu'il ou elle doit conserver également l'original du CERFA signé par les parties jusqu'à la liquidation de sa retraite.

6.000€

Une aide de 6.000 euros est versée pour **tout contrat d'apprentissage conclu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024**, quelle que soit la certification préparée jusqu'à Bac + 5 inclus, et quel que soit l'âge de l'apprenti(e).

Le versement est mensuel et automatique pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Pour + d'informations, consultez le guide pratique destiné aux employeurs et aux organismes de formation à l'adresse suivante : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_employeur.pdf]

Mentions d'information relatives au traitement des données à caractère personnel mis en œuvre par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Consultez la notice pour le contrat d'apprentissage au lien suivant : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51649&cerfaFormulaire=10103]

Liens utiles

Vade-mecum CFA

Modalités pratiques de gestion et de financement des contrats d'apprentissage [https://www.opco-atlas.fr/sites/default/files/medias/files/2024/02/VADEMECUM_V2_0.pdf]

Guide précis de l'apprentissage

Repères juridiques sur l'apprentissage

[https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/precis-apprentissage]

Guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation

Dispositifs d'aides, bonnes pratiques pour les obtenir.

[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_employeurs_alternance.pdf]

Guide apprentissage et handicap

Droits et devoirs d'un contrat d'apprentissage aménagé (pour apprentis et employeurs). [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guideaprentissage_handicap2023_28072023.pdf]

Guide de l'alternant en mobilité internationale

Organiser une future mobilité, mieux appréhender les parcours internationaux de courte et de longue durée. [https://www.cfasup-na.fr/guide-de-lalternant-en-mobilite-internationale]

Notice pour le contrat d'alternance n°51649#07

Notice pour l'information et l'aide à la complétion du cerfa pour le contrat d'apprentissage.

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51649&cerfaFormulaire=10103]

